

Accompagnement VAE « Essentiel » – Diplômes du secteur social

Mis à jour le 24 juin 2024

Conditions d'entrée et prérequis

Recevabilité délivrée par la Division des Examens et Concours du rectorat.

Public visé

Salariés, Demandeurs d'emploi.

Rythme

Temps partiel

Durée en centre

24 heures

Validation

Sur décision du Jury habilité : validation totale, partielle ou nulle du diplôme.

Délivrance du diplôme, d'attestation de blocs de compétences.

Certification

Oui

Modalités d'évaluation

Passage devant le jury VAE organisé par le certificateur.

Possibilité de validation par blocs de compétences

Oui

Entrée et sortie permanente

Oui

Objectifs professionnels

Accompagnement individualisé pour la préparation à la validation de l'expérience :

- Rédaction du dossier,
- Préparation à l'entretien avec le jury.

Contenu

ENTRETIENS INDIVIDUELS (EN PRÉSENTIEL OU À DISTANCE) :

- Analyse le parcours
- Sélectionner les activités les plus pertinentes à décrire
- Faciliter la compréhension et l'élaboration du livret 2
- Analyser et réajuster les éléments à présenter

ATELIERS MÉTHODOLOGIQUES :

- S'approprier la démarche VAE et le dossier de validation (livret 2)
- Repérer les exigences du diplôme visé
- Dresser la liste des activités exercées
- Sélectionner les activités significatives à développer
- Appréhender les exigences requises pour la description des activités
- Apprécier la pertinence des informations données
- Apporter, à la demande, des précisions complémentaires
- Se préparer à l'entretien avec le jury

Modalités pédagogiques

L'accompagnement se déroule en présentiel et/ou à distance, en individuel et en collectif.

Profil des intervenants

Conseiller-ère en VAE.

Méthodes pédagogiques

- Entretiens individuels,
- Ateliers collectifs,
- Apports méthodologiques et documentaires,
- Analyse réflexive.

Moyens pédagogiques

Mise à disposition de ressources spécifiques (livret 2, résumé du référentiel...).

Durée

Prestation de 24h maximum.

Accompagnement VAE « Essentiel » – Diplômes du secteur social

Délais et modalités d'accès

Entrées et sorties permanentes.
De 1 à 90 jours dès l'accord de financement.

Financements possibles

75 € de l'heure.
Accompagnement facturé au prorata temporis.
Organisme non assujetti à la TVA.

Référent handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. Accompagnement spécifique au projet et durant la formation par nos référents handicap selon besoins.

Réseau

- GIP FCIP – DAVA
- 17, boulevard de la Paix CS 50033
51722 REIMS CEDEX
- dava@ac-reims.fr
- 03 26 61 20 67
- SIRET : 185 109 063 00023
- Numéro d'activité : 2151P003751
- Date d'obtention : 11/03/2003